

**FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL
LIGUE DE FRANCHE COMTE**

COMITE DU JURA

REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Lundi 11 avril 2011 à 19 h 30

Au boulodrome de MONT SOUS VAUDREY

Présents :

Mmes Danièle BIANCHETTI et Yvette OUTREY.

Melle Emilie MARAUX.

Mrs Michel BOURGEON, Patrick CROTET, Paulo DE BASTOS, Michel DEMOUGEOT, Patrick GRUNEISEN, Philippe JARCELLAT, Jean-Marie MARAUX, Antoine MARTINELLO, Michel PANCIN, Michel PERRUSSEL, Gilles OUTREY, Christian SALVI et Christian VALET.

Excusés :

Mrs Daniel BUSSARD, Jean-Pierre CLEMENT et Christian MONNOYEUR.

Avant de débiter la réunion, le Président prend longuement la parole où il évoque les démissions de Madame Corinne DURIF et Monsieur Stéphane DURIF, deux membres actifs du Comité Directeur. Il déplore cette décision compte tenu de leur énorme travail accompli. Il pense aussi que des querelles de personnes ont contribué à leur lassitude, entraînant par là-même, leur départ. Il signale enfin qu'il leur a répondu tout en respectant leur choix.

D'autre part, il témoigne de son dégoût face à l'attitude de certains joueurs qui ne respectent pas le travail des arbitres et des dirigeants. Il insiste sur le travail important réalisé par eux et l'ensemble des bénévoles.

Que faire ? Partir ? Provoquer une démission collective ? Provoquer une assemblée générale extraordinaire en pleine saison sportive ?...

Un tour de table est effectué où chacun des présents s'exprime très librement : beaucoup regrettent le départ de ces deux dirigeants et affirment aussi, dans le même temps, la nécessité d'aller au bout du mandat. Après ce moment de vérité, le Comité Directeur prend ses responsabilités et décide de continuer sa mission.

Le Président termine par la lecture des deux lettres de démission dont une nécessitera l'intervention du club de Mont sous Vaudrey auprès d'un licencié de leur club.

- **Approbation du Compte-rendu de la réunion du 21 mars :**

Une observation est formulée sur le compte-rendu : la subvention de Salins est de 200€ et non pas de 250€. Après cette rectification, il est adopté à l'unanimité par le Comité Directeur.

- **Désignations responsables de commissions :**

Commission féminine : Madame Yvette OUTREY.

Commission de discipline : Monsieur Patrick CROTET

Commission sportive : Mademoiselle Emilie MARAUX

Stock/Approvisionnement : Messieurs Michel PERRUSSEL et Gilles OUTREY

- **Désignation du Président de la Commission de Discipline :**

Après la démission de la Présidente de la Commission de discipline Madame Corinne DURIF, victime, par ailleurs, **de pression** concernant l'un des dossiers à traiter, le Président demande à un membre du Comité Directeur de présider cette commission. Monsieur Patrick CROTET se porte candidat et le Comité Directeur valide la candidature.

- **Rapports d'incidents sur le championnat tête-à-tête Jura :**

Le Président donne lecture du rapport de l'arbitre concernant l'incident avec un joueur. Il précise qu'il a transmis ce dossier à la commission de discipline pour qu'il soit instruit.

L'ensemble des arbitres a, par ailleurs, signalé dans un autre rapport l'attitude d'un joueur-spectateur durant la finale. Là aussi, le Président, avec l'accord du Comité Directeur, transmet ce rapport à la commission de discipline.

Il est rappelé que la pétanque jurassienne doit se pratiquer dans les conditions prévues par les textes fédéraux, et que, tout manquement fera systématiquement l'objet d'un rapport soit du corps arbitral, soit des dirigeants. La majorité n'a pas à pâtir de certains comportements indignes d'une minorité.

- **Observations diverses sur les concours et championnats :**

Concours du Progrès : le Comité Directeur apprend avec regret et un certain agacement que le concours Progrès de Moirans a enregistré l'inscription d'au-moins 1 équipe non homogène. Or, les dirigeants de ce club, toujours présents lors des réunions avec le CD 39, savent que, depuis l'Assemblée Générale, les équipes non homogènes ne sont pas acceptées alors que les équipes non qualifiables le sont. Cette disposition est inscrite à l'article 2 du règlement du Progrès et celui-ci se trouve dans le calendrier. Les clubs de Dampierre, Pont de Poitte et Mont sous Vaudrey veilleront à respecter ce point de règlement comme l'ont fait Salins et l'ABJ.

Championnat du Jura tête-à-tête : certains officiels ont remarqué l'absence d'un vin d'honneur prévu par le cahier des charges.

- **Délégations France :**

Monsieur Antoine MARTINELLO sera délégué au France triplette à Soustons et Monsieur Christian VALET au France à Strasbourg.

- **Procès-verbal d'un jury :**

Il est rappelé que tout organisateur d'une compétition officielle est tenu d'afficher la composition du jury. **En pièce jointe**, vous trouverez un formulaire à remplir obligatoirement en cas d'incident et à retourner au Président du Comité Départemental dans les délais précisés au-bas du document.

- **Habilitations du jury d'une compétition :**

Conformément aux statuts disciplinaires en vigueur, voici un rappel des compétences d'un jury. Après concertation, il peut :

- Adresser un avertissement.
- Exclure de manière temporaire ou définitive d'une compétition.
- Retirer immédiatement une licence pour une durée limitée de trente jours maximum sous réserve que le Président du Comité Départemental (ou un membre de la Commission de discipline ayant reçu délégation de pouvoir) en soit averti dans les trois jours ouvrables qui suivent les faits et qu'il entérine la sanction par notification à l'intéressé dans les cinq jours ouvrables suivant les faits.

- **Boulodrome régional :**

Le Président adresse des remerciements appuyés à l'ensemble des bénévoles qui ont travaillé récemment à la réalisation des porte-manteaux, des porte-boules et aux encadrements pour les panneaux publicitaires. Il est rappelé deux choses :

INTERDICTION DE FUMER dans l'enceinte du boulodrome ainsi que dans la salle d'accueil où se trouve la buvette.

INTERDICTION d'entrer dans la salle d'accueil avec les boules en mains.

Pour les panneaux publicitaires, voici les tarifs :

2m x 1m = 300€ 4m x 1m = 500€ + la confection la première année :
225€ pour les panneaux (2m x 1m) et 540€ pour les autres (4m x 1m)

Le club de Mont sous Vaudrey souhaite mettre en place un national d'été avec la collaboration d'un autre club ou du CD39.

La facturation pour tout organisateur extérieur à la région sera établie sur la même base que celle appliquée actuellement : 1€ par participant.

Monsieur Gilles OUTREY a pris contact avec le fournisseur pour connaître les tarifs des tables et bancs en prévision d'un achat par le CD39. Affaire à suivre.

- **Questions diverses :**

Le Président informe que, suite à une réunion à Villefranche sur Saône où les représentants du Progrès étaient absents, le national prévu en septembre semble compromis.

Cette municipalit  met toutes ses infrastructures et son personnel   disposition mais ne participera pas financ rement, ce qui pose probl me aux dirigeants du Progr s.

Le tr sorier transmettra l'adresse de la soci t  qui a confectionn  la tenue du CD39   Madame Yvette OUTREY afin qu'elle puisse en obtenir une.

Le Pr sident annonce une r union du CD39 en juin afin de pr parer le calendrier de fin de saison du boudrome r gional.

La s ance est lev e   21h20.

Le Pr sident du CD 39
Jean-Marie MARAUX

Le Secr taire G n ral
Paulo DE BASTOS